

L'ECHO DU MAHUN

Bulletin municipal de Saint-Symphorien-de-Mahun

N° 53 - JANVIER 2020

Bonjour,

A l'approche imminente de la fin de mon mandat, je tiens à remercier les adjoints et les conseillers municipaux pour leurs soutiens tout au long de ces six dernières années.

Ainsi que les agents technique et administratif pour l'exécutions des tâches qui leurs sont demandées et réalisées avec professionnalisme.

J'ai été accompagné lors de ce mandat par des personnes qui se sont impliquées personnellement et je les en remercie, notamment :

- Lors des journées goudronnage.

- Pour la vigilance de la consommation d'eau potable pendant les périodes de sécheresse.

- Pour la solidarité ressentie lors de coupures d'électricité et des chutes d'arbres suite à l'épisode neigeux et venteux du jeudi 14 novembre et samedi 21 décembre 2019.

Aux prémices de cette nouvelle année 2020, Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de vivre des moments privilégiés de bonheur partagé et de fraternité.



Daniel GIRAUD, Maire

Nous vous convions aux vœux du maire :

le samedi 25 janvier 2020 à 11h00

A la Salle d'Animation Rurale



CCAS

Le repas des aînés

Comme chaque année, un repas pour nos aînés de la commune a été proposé le dimanche 13 octobre par le CCAS.

55 personnes se sont retrouvées dans la salle animation rurale pour partager ce repas. Nous souhaitons un bon rétablissement à ceux qui n'ont pas pu venir pour des raisons de santé. Cette manifestation était très conviviale et animée par le groupe « CHANTEM ».

Nous remercions l'association « les savoirs faire » pour la prise en charge de la décoration et Patricia pour ce délicieux repas.

ÉTAT CIVIL

Décès :

Nous adressons toutes nos condoléances à la famille de :

- ROCHE Marie, décédée le 07 Mai 2019 ;
- ROUSSON Jean-Marc, décédé le 22 Juillet 2019 ;
- GIRAUD Roger, décédé le 30 Septembre 2019.

Naissance :

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents et nous souhaitons la bienvenue à :

- FERRARI DOMINGUES VAZ Elsa, née le 03 juillet 2019 ;
- FOREL Perrine, née le 27 Aout 2019

OPÉRATION BRIOCHES

Elle s'est déroulée du 07 au 13 Octobre 2019.

La municipalité remercie tous les bénévoles qui ont distribué les brioches.
Cette opération a permis de récolter **475 €** pour l'**A.D.A.P.E.I.**

Merci à tous !



ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'élection des conseillers municipaux aura lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.

Démarches préalables à l'acte de candidature :

Il revient à chaque candidat de s'assurer qu'il remplit les conditions cumulatives suivantes :

- être éligible,
- justifier d'une attache avec la commune.

Dates relatives au dépôt :

Les déclarations de candidatures sont déposées en février 2020 à partir d'une date fixée par arrêté du préfet et jusqu'au jeudi 27 février 2020 à 18 heures.

En cas de second tour, les déclarations de candidatures sont déposées à partir du lundi 16 mars 2020 et jusqu'au mardi 17 mars 2020 à 18 heures.

Chaque préfecture détermine le lieu de réception des candidatures, en préfecture et/ou en sous-préfecture.



Règle de présentation de la candidature

- Obligation d'une candidature individuelle : Les candidats présentent obligatoirement une candidature individuelle. A ce titre, les candidats ne se présentent pas sur une liste.

- Possibilité de regrouper des candidatures individuelles : Bien qu'il ne s'agisse pas d'un scrutin de liste, les candidats ont la possibilité de présenter une candidature dite groupée. Sans que les candidatures ne soient liées entre elles, les candidats peuvent regrouper leur présentation sur un même bulletin de vote.

- Prise en compte des suffrages : Dans la mesure où les déclarations sont obligatoires dans toutes les communes, quel que soit le nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte.

Le fait que le nom d'une personne qui n'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats. Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur de candidats régulièrement déclarés (art. L. 257). La liste des candidats régulièrement déclarés est affichée, le jour du scrutin, dans les bureaux de vote (art. L. 256).

Les noms de l'ensemble des candidats figurent sur un même bulletin de vote en cas de candidature groupée. En revanche, les bulletins ne doivent pas comporter d'autres noms de personnes que ceux des candidats.

La municipalité propose la date du samedi 15 février 2020 à 18h en mairie, cela permettra aux colistiers et aux candidatures individuelles de se rencontrer.

VOIRIE

Une journée goudronnage a été réalisé au printemps, nous remercions tous les bénévoles qui ont participé a cet évènement.

Suit à l'épisode de neige, nous remercions la population et les chasseurs pour leur élan de solidarité (déneigement, déboisement, prêt de groupe électrogène,...).

DIVERS

L'activité de taxi sur la commune est depuis le 03 septembre 2019 confié au TAXI FARGIER.
Transport privé et médical – Toutes distances 7J/7 – 07290 SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN.
Contact au:06-64-32-68-64.

INTERCOMMUNALITE

La cérémonie des vœux de la Communauté de Communes du Val d'Ay se déroule chaque année à tour de rôle dans une des communes membres.

Cette année, elle aura lieu le vendredi 17 janvier à 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Symphorien.

TRIBUNE LIBRE

LES AMIS DE VEYRINES

Après une année 2019, animée par toutes les manifestations organisées par l'association des amis de Veyrines, l'année 2020 s'annonce une nouvelle fois riche en événements importants pour la vie de notre association.

Après de nombreuses années durant lesquelles des rencontres autour d'un sujet cinématographique avait permis d'attirer à la salle des fêtes de Saint-Symphorien un public nombreux en Juillet, cette année l'association avait choisie d'organiser une fête aux accents médiévaux, titrée « Veyrines au Moyen-Age ». Le 28 juillet, les bénévoles de l'association avaient tous revêtus des tenues Moyenâgeuses afin de faire revivre le hameau, le temps d'une journée, une période faste de son prieuré. La présence de plusieurs stands animés par des troupes venues bénévolement pour soutenir notre association aura été remarquée. L'association La Mesnie du

corbeau avait ainsi animé la journée au travers de balades contées ou d'ateliers de tissage. Les visiteurs venus nombreux pour cette première ont pu se restaurer avec des recettes médiévales que les bénévoles des Amis de Veyrines avaient concoctées la veille. Dans ce cadre, et compte tenu d'une météo incertaine, nous avons pu pour la première fois utiliser la grange de la maison de Marcel dont le toit avait été refait récemment. Cette première donne en tous les cas envie aux membres de l'association de poursuivre d'une façon ou d'une autre cet événement festif qui met en lumière le hameau de Veyrines et plus particulièrement son église.

L'Association a également pour projet de participer à la restauration de la croix de peste du hameau de Veyrines. Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité de la restauration du maître autel qui avait été réalisée en 2018.

Enfin le projet de la Maison de Marcel a pris un nouvel essor. Dès Janvier 2019, nous avons appris que le montant alloué par la Mission Bern s'élevait à 56 000 €, avec un abondement supplémentaire de 14 000 €. Cette somme totale de 70 000 € s'ajoute aux précédentes subventions collectées pour réaliser les premières tranches de travaux, permettant de mettre hors d'air, hors d'eau la maison et la grange attenante. Ces travaux se sont donc réalisés dans les derniers jours de l'année 2019. Le projet de la Maison de Marcel a également pris une autre dimension avec le choix des candidats retenus pour animer et faire vivre cette maison. Près de 70 dossiers ont été retirés, et le Conseil d'Administration de notre association a validé en fin d'été le choix de Suzanna et André qui vont rejoindre l'Ardèche. Une première rencontre avec les habitants de la commune a été organisée fin Octobre. Nos candidats qui souhaitent dans un premier temps s'installer sur le bassin Annonéen, participeront depuis Annonay aux choix d'aménagement intérieurs que nous serons amenés à réaliser dans cette année 2020 qui s'annonce. Bref, de nouveaux projets passionnants nous attendent.

LA CHASTANHA

Repas antillais à La Chastanha

Pour poursuivre la tradition du repas villageois à La Chastanha, Fabienne et Vincent vous proposent de se retrouver dans la convivialité le Dimanche 15 mars 2020 à partir de 12h autour d'un repas ouvert aux habitants de la commune de Saint Symphorien de Mahun.

Le thème en sera "Les Antilles", archipel où Vincent a vécu 5 ans durant son enfance.

C'est avec plaisir que nous vous ferons découvrir les saveurs créoles.

Repas au tarif de 25 € par personne, apéritif, vin et café compris

Places limitées. Les réservations sont à effectuer auprès de :

La Chastanha, Fabienne FAVORI : 06.71.81.95.83"

SAINT-SYMPHORIEN DÉTENTE

L'association Saint-Symphorien Détente vous fait part du calendrier 2020 de ses soirées dansantes animé par un accordéoniste.

Nous vous attendons le 14 mars, le 18 avril, le 30 mai, le 10 octobre et le 7 novembre. L'assemblée générale aura lieu le mercredi 05 août à la salle des fêtes.

Réservation obligatoire au 06.98.18.37.76.

SAVOIR FAIRE

Bonjour, et meilleurs vœux pour tous les habitants de notre commune,

Le petit groupe de l'association "Savoir Faire" continue à se réunir régulièrement. Nous proposons des activités manuelles et bricolages divers au gré des idées de chacun : origami, fabrication de divers objets de décoration ou utilitaires (bee wraps ou autres...). Mais surtout c'est l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de passer un moment convivial.

Nous nous rencontrons 2 fois par mois à la maison communale.

Nous commencerons l'année le samedi 18 janvier à 14h, un calendrier sera fixé ce jour-là. Nous vous attendons afin d'élargir notre équipe et enrichir nos échanges de "Savoir Faire".

Responsable de publication : Sylvie BALAY-DUMONTEIL

Imprimé par : mairie de Saint-Symphorien-de-Mahun